



GIBLOUX
VOLLEY



Gibloux Volley

Concept de protection pour les entraînements dès le 6 juin 2020

Gibloux Volley
Case Postale 82
1726 Farvagny-le-Grand

info@giblouxvolley.ch
www.giblouxvolley.ch

Personne responsable du plan coronavirus

Prénom: Benoit

Nom: Perroud

E-Mail: benoit@noisette.ch

Numéro de téléphone portable: 0763778738

Version: 07.06.2020

Auteur: Benoit Perroud

Nouvelles conditions cadres

Dès le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de deux mètres les unes des autres, sans mesure de protection.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements:

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore vos distances avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels sont seulement à nouveau autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler. L'entraînement doit se dérouler dans un espace d'au moins 10 m² par personne, ce qui signifie qu'un maximum de personnes 22 peuvent participer à nos entraînements.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage. Le club met à disposition du gel hydro-alcoolique dans l'armoire à ballons.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5).

La liste des présences est établie via le site web du club, plus précisément un formulaire spécialement conçu pour l'occasion (<https://www.giblouxvolley.ch/fr/equipes/liste-de-presence>) que chaque responsable d'entraînement remplira dument au plus tard 12 heures après l'entraînement.

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Benoit Perroud. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 76 377 87 38 ou benoit@noisette.ch).

6. Prescriptions spécifiques

- L'utilisation des vestiaires n'est pas permise jusqu'à nouvel avis.
- Les membres des équipes arriveront à l'heure du début de l'entraînement (et non en avance), et quitteront la salle rapidement après la fin de l'entraînement pour éviter au maximum de croiser les autres joueurs
- Les discussions d'équipes après l'entraînement, pour peu qu'elles soient indispensables, doivent respecter les règles d'usage en vigueur.
- Ces règles s'appliquent aussi aux entraînements de beach volley.

Farvagny, le 11 juin 2020

Comité Gibloux Volley